

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2024-67

NOMBRE DE MEMBRES

| En exercice | Présents | Votants |
|-------------|----------|---------|
| 10 | 10 | 10 |

Date de la convocation :

19 septembre 2024

Date d'affichage :

3 octobre 2024

Objet de la délibération :

**DEMANDE DE CONCESSION
AU
COLOMBARIUM/CIMETIERE**

Vote POUR : 9

Vote CONTRE : 0

Abstention : 1



L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 17 heures 00 minutes, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR, Maire.

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LE BERRE Claudine, SCOUARNEC Joseph, LE ROUX Frédéric, EYMARD Marie-Renée, GAILLARD Matthieu, PERRON Maryvonne, TOURNIER Roland, de FOUGEROLLES May

Absents :

Secrétaire de séance : May de FOUGEROLLES

Les membres du conseil municipal décident de réserver la sépulture dans le cimetière et le colombarium :

- 1- Aux personnes domiciliées (résidence principale) sur son territoire alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- 2- Aux personnes décédées sur le territoire de la commune ;
- 3- Aux personnes non domiciliées dans la commune mais possédant ou ayant droit à une sépulture de famille ;
- 4- Aux personnes de nationalités françaises inscrites sur les listes électorales de la commune ;

Après délibération, le conseil municipal, avec 9 voix pour et une abstention, **APPROUVE** la proposition de M. le Maire.